



Nom : Prénom : Club :

CHARTRE DES SELECTIONNES DU COMITE DEPARTEMENTAL HAUTE SAVOIE

Cette charte est fondée sur les principes déontologiques du sport. Elle fixe le cadre des relations entre les sportifs de toutes les disciplines de la FFN et le Comité Départemental Haute Savoie Natation

Les droits et les devoirs de chacune des parties sont fixés dans le respect d'autrui.

Tout sportif sélectionné par le Comité Départemental Haute Savoie Natation s'engage à respecter les principes et les valeurs de la présente charte.

En cas de manquement aux principes acceptés, tout athlète sera convoqué devant la commission de discipline de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes, entendu par celle-ci, et il s'exposera à d'éventuelles sanctions

Toute personne bénéficiant d'une reconnaissance par le Comité Départemental Haute Savoie Natation, en sa qualité de sportif, d'arbitre, de juge sportif ou exerçant une responsabilité dans l'encadrement technique ou la gestion du sport doit s'efforcer d'observer en toute circonstance un comportement exemplaire fidèle à son engagement dans la communauté sportive, et de nature à valoriser l'image de son sport, de sa Ligue Auvergne Rhône-Alpes et de son Comité Départemental.

Le Comité Départemental Haute Savoie Natation sélectionne une ou plusieurs équipes (filles et garçons) afin de le représenter lors des compétitions interdépartementales et nationales.

Les nageuses et nageurs sélectionnés doivent, dans le cadre de leur sélection, accepter un certain nombre d'obligations.

Stage(s) de regroupement : en plus des entraîneurs encadrant le stage, les entraîneurs des nageurs/nageuses sélectionné(e)s devront être présents lors du regroupement. Leurs clubs devront les libérer pour une session de formation sous la responsabilité du Référent Départemental. Les entraîneurs absents lors du regroupement mettront en cause la sélection de leur nageur.

Le (la) sélectionné(e) doit :

1. Être présent(e) aux regroupements auxquels il (elle) est sélectionné(e).


Il (elle) ne pourra pas participer à la compétition finale s'il est absent sans raison valable aux différents regroupements proposés par le Comité Départemental Haute Savoie Natation.

2. Participer à la compétition finale.
3. Avoir l'esprit d'équipe, et du respect pour ses camarades (applaudissements et encouragements) et ses adversaires (pas de moqueries).
4. Être poli et respectueux envers toutes les personnes qu'il rencontre (officiels, entraîneurs, accompagnateurs, tout personnel, etc.).
5. Respecter les consignes données aussi bien au bord du bassin (consignes d'échauffement, de courses) pendant les différents regroupements et en compétition, qu'en dehors (pas de bruit dans les chambres en cas d'hébergement, pas de chahut au restaurant, cris, jet de nourriture, rester calme pendant les déplacements, etc.).
6. Rester avec son équipe et l'encadrement pendant toute la durée de la sélection, du lieu du rassemblement pour le départ jusqu'au lieu prévu pour le retour et dans le moyen de transport prévu par le Comité Départemental Haute Savoie Natation.
Porter la tenue qui lui sera offerte par le Comité Départemental.
7. Les parents devront se tenir à l'écart de l'équipe pendant toute la sélection. Dans la mesure du possible, l'encadrement pourra laisser un temps pour une rencontre parents/enfant lors de cette sélection.

En cas de non-respect de cette charte, le Comité Départemental Haute Savoie Natation se réserve le droit de ne pas valider la sélection de la nageuse ou du nageur dans les équipes départementales.

Date :

Signatures...

| | |
|--|---|
| Les Parents ou le Tuteur Légal : | Le Président du club et le tampon du club : |
| La nageuse ou le nageur : Je m'engage à respecter cette charte... | Le Président du Comité Départemental Haute Savoie Natation :  |